

Date : 10/10/2023

NOTE INFORMATIONS PRATIQUES TEST SAVOIR-NAGER EN SECURITE ET COMPETITIONS AVENIRS

=> PREAMBULE :

Suite à la note fédérale en date du 1^{er} septembre 2023, le test du Savoir-Nager en Sécurité (SNS) est entré en vigueur dès ce début de saison 2023.

Ce test du Savoir-Nager en Sécurité devient l'unique référence du savoir-nager sécuritaire pour l'ensemble de nos concitoyens et donc pour les licenciés de la Fédération Française de Natation.

La note dénommée « Note test Savoir-Nager en Sécurité », jointe à cette présente note d'informations pratiques, détaille les modalités pratiques pour la délivrance du Savoir-Nager en Sécurité et les démarches à mettre en œuvre.

Il apparait que, comme pour toute nouveauté, des « bugs » ont été constatés et qu'ils ont été pris en compte et résolus (notamment ce jour mardi 10 octobre 2023) lorsque les problématiques ont été remontées auprès de la FFN.

Cependant, s'agissant d'interactions entre les systèmes d'information ministériels et fédéraux et au regard des premières compétitions qui se profilent ce week-end pour les jeunes nageurs « Avenirs » qui doivent préalablement disposer du Savoir-Nager en Sécurité, il apparait opportun de vous communiquer les informations suivantes afin de vous accompagner dans vos démarches et faciliter l'accès de ces jeunes nageurs au programme sportif compétitif.

=> ECOLE DE NATATION FRANCAISE ET COMPETITIONS :

Pour la saison sportive 2023/2024, les aménagements de la saison sportive 2022/2023 sont reconduits :

- **Accès direct à la compétition :** Les nageur(eus)s de 11 ans et plus (né(e)s en 2013 et avant), titulaires d'une licence compétition, peuvent accéder librement aux compétitions.
- **Test sécuritaire préalable à l'accès à la compétition :** Les nageu(eus)es de 10 ans et moins (nées en 2014 et après) doivent préalablement disposer, à minima, du test du Savoir-Nager en Sécurité et, le cas échéant d'une licence compétition, avant d'accéder à la compétition.

Il est à noter que le règlement Ecole de Natation Française 2023/2024 sera prochainement publié en tenant compte des nouveautés liées au test du Savoir-Nager en Sécurité qui sont actuellement testées.

=> ENREGISTREMENT DES TESTS DU SAVOIR-NAGER EN SECURITE :

L'enregistrement des sessions d'évaluation du test du Savoir-Nager en Sécurité s'effectue exclusivement sur le site dédié du Ministère des Sports. (cf « Note test Savoir-Nager en Sécurité » jointe)

Préalablement, les éducateurs sportifs devront s'enregistrer sur la plateforme du Ministère des Sports. (cf « Note test Savoir-Nager en Sécurité » jointe)

> POINTS DE VIGILANCE :

1) Être licencié :

Pour se voir délivrer le test du Savoir-Nager en Sécurité qui alimentera la base de données fédérales, le pratiquant devra obligatoirement être licencié lors de l'enregistrement du test.

2) Statut de la licence :

Ladite licence devra avoir le statut « homologuée ».

Pour rappel, un délai est nécessaire entre l'enregistrement de la licence et l'homologation de cette dernière ; généralement 24h à 48h.

3) Synchronisation des systèmes d'information :

Lorsque le test du Savoir-Nager en Sécurité est enregistré sur la plateforme ministérielle dédiée, un délai de synchronisation est nécessaire entre les systèmes d'information ministériels et fédéraux.

La synchronisation s'effectue, généralement, chaque nuit.

> FACILITATION DES ENREGISTREMENTS DES TESTS DU SAVOIR-NAGER EN SECURITE SUR LA PLATEFORME MINISTERIELLE :

Après les retours de terrain, nous avons constaté que la méthode **la plus simple pour enregistrer les tests du Savoir-Nager en Sécurité consiste à saisir le NOM puis le Prénom et enfin la date de naissance du licencié.** (Soyez vigilant à l'orthographe des noms de vos licenciés...)

=> LICENCE COMPETITION :

Pour accéder aux compétitions, les pratiquants doivent disposer d'une licence compétition avec le statut « homologué » sur la base de données fédérales.

Pour rappel, un délai est nécessaire entre l'enregistrement de la licence et l'homologation de cette dernière ; généralement 24h à 48h.

=> COMPETITIONS « AVENIRS » DE CE WEEK-END :

Après toutes ces étapes, si vous rencontrez des soucis pour engager des nageurs sur les compétitions « Avenirs » de ce week-end ou autre compétition à venir, **dans tous les cas, vous avez la possibilité de saisir des engagements manuellement sur extraNat-pocket** le temps de solutionner le problème.

=> EN CAS DE PROBLEME(S) :

Plutôt qu'un appel téléphonique, la méthode la plus simple, rapide et efficace pour solutionner les problèmes auxquels vous seriez confrontés consiste à **nous adresser un mail (ana.de-sousa-rosa@ffnatation.fr) en détaillant précisément votre problème et en nous adressant les Nom(s) / Prénom(s) / IUF / Date(s) de naissance de la ou des personnes concernées.**